

Initiatives des douanes chiliennes

Publication préalable

Dans le cas des douanes chiliennes, des consultations sont menées uniquement aux fins de procédures réglementaires et administratives au cours de la période de publication préalable.

Le Service national des douanes propose aux opérateurs internationaux de consulter les projets d'amendement des réglementations afin de recevoir des commentaires qui permettront d'éviter les erreurs ou les difficultés lors de la mise en œuvre des réglementations.

Ainsi, lorsqu'un projet d'amendement portant sur une réglementation est publié sur le site Web de la douane, les utilisateurs disposent d'un délai au cours duquel ils peuvent formuler et envoyer par courrier électronique des observations et des commentaires.

Conseil des douanes public-privé

Le Conseil des douanes public-privé constitue l'enceinte où peuvent en permanence dialoguer les Services nationaux des douanes et les partenaires. Son but consiste à recueillir des commentaires sur les règles, procédures, renseignements et services douaniers.

Agenda des réglementations

Le Service des douanes a intégré l'"Agenda normatif" en tant qu'outil de gestion permettant d'examiner, d'actualiser, de simplifier et/ou de générer de nouvelles procédures douanières, dans le but d'améliorer la satisfaction des utilisateurs et la qualité des services.

Cet Agenda s'ouvre sur un appel lancé aux opérateurs commerciaux étrangers qui sont incités à proposer des initiatives sur des questions normatives, juridiques, administratives ainsi que sur les contrôles et services douaniers.

Il est prévu que différents agents en liaison avec le commerce extérieur prennent des initiatives dans des domaines où la gestion pourrait être améliorée, ce faisant ils pourront également exprimer leurs préoccupations relatives à tout changement apporté au secteur. Ces initiatives doivent donner une brève description de la situation identifiée, de la solution proposée au terme d'une analyse préliminaire et des bénéfices attendus pour le secteur concerné.

A cet égard, le Service met en place une procédure aux fins d'évaluation et de mise en œuvre des mesures retenues et informe ceux dont les mesures n'ont pas été adoptées de la raison de cette décision.

